

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1672

9 juin 2016

SOMMAIRE

AB Invest SCI	80238	Next Management S.à r.l.	80220
Antosson	80253	Niro Holding S.A.	80221
Fondations Capital I S.C.A., SICAR	80253	Northill Marvel Luxembourg Holdings S.à r.l.	80235
Infastech S.à r.l.	80240	Novare Energy S.A.	80235
Master's Lodge S.à r.l.	80232	Oco Office Center Online	80253
MCA Finances S.à r.l.	80232	Paradiso S.à r.l.	80210
MD Mezzanine S.A., SICAR	80226	PC Sat S.à r.l.	80210
Mediroute S.A.	80230	Peinture J.P. Schiltz, S.à r.l.	80212
Mediterranean Strategical Investments S.A.	80230	Peinture J.P. Schiltz, S.à r.l.	80212
Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial	80226	PH International Holdings I S.à r.l.	80213
Modica Investments S.A.	80224	Pluxx Holding S.A.	80218
MOJORO Spf S.A.	80233	Polc S.A.	80218
Movele S.à r.l.	80233	POP 16 S.à r.l.	80219
MPL Services (Luxembourg) S.A.	80235	ProWorks Consulting S.à r.l.	80210
MRD Compagny S.A.	80234	Riverside Studio	80235
MSP Finance S.A.	80222	Safran	80255
MSP Finance S.A.	80224	Sensient Finance Luxembourg S.à r.l.	80256
Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	80221	Shelley S.A.	80256
Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	80220	Sole S.A.	80256
N.E. Investment S.A.	80221	Summit Partners GE VIII/Co-Inv CLYP S.à r.l.	80242
Next Gate Capital S.A.	80219		

ProWorks Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 196.633.

—
Extrait du contrat de cession de parts et de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2016

En vertu d'un contrat de cession de parts de la société à responsabilité limitée ProWorks Consulting du 19 mars 2016, la société Lux Consult Invest s.a., ayant son siège au 146, route de Longwy, L-4831 Rodange a cédé deux cent cinquante parts sociales (250) détenues dans la société à M. Philippe Nou demeurant 5, rue des Ateliers à B-6792 Halanzy.

Cette cession de parts sociales a été notifiée et acceptée par la société à responsabilité limitée ProWorks Consulting en date du 19 mars 2016 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital de la Société est détenu comme suit:

- Monsieur Philippe NOU, demeurant 5, rue des Ateliers à B-6792 Halanzy 375 parts
- Madame Isabelle LAMY, demeurant 5, rue des Ateliers à B-6792 Halanzy 125 parts

Les associés se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire de laquelle il résulte que:

- Le siège social est transféré du 12, route de Longwy, L-4830 Rodange, au 29, rue Robert Krieps , L-4702 Pétange, dans la même commune. En outre, l'article 2 des statuts reste inchangé.

- La démission de M. Jean-Christophe Calderaro de son poste de gérant de la société est acceptée. Il ne sera pas remplacé.

Les pouvoirs de signature restent inchangés. La signature d'un seul gérant suffit pour engager la société jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000.-). Au-delà de cette somme, la signature des deux gérants est requise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016087934/24.

(160056008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

PC Sat S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6440 Echternach, 28, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.901.

—
Les statuts coordonnés au 11 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016087941/10.

(160055900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Paradiso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 96, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 182.601.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille seize, le vingt-et-un mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

1. Monsieur Cosma TORO, retraité, né à Noci/Bari (Italie), le 25 septembre 1948, demeurant I-70015 Noci, 158, Via Cavour;

2. Monsieur Stéphane KREMER, sans état particulier, né à Bar-le-Duc (France), le 9 janvier 1960, demeurant à L-8606 Bettborn, 19, Rue Stressel.

Ci-après collectivement désignés les «Comparants» ou les «Associés».

Les Comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «PARADISO S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8606 Bettborn, 96, rue Principale, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 182.601, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date 11 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 23 janvier 2014, numéro 214 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution (ci-après la «Société»).

- Que la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 octobre 2014, numéro 2911, comprenant la nomination de Monsieur Cosma TORO, pré-qualifié, en tant que liquidateur de la Société (ci-après le «Liquidateur»).

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Approbation du rapport final du Liquidateur;
 2. Renonciation au droit de nommer un commissaire à la liquidation;
 3. Approbation du pouvoir spécial donné au Liquidateur;
 4. Décharge à accorder au Liquidateur;
 5. Décharge à accorder au gérant;
 6. Clôture de la liquidation;
 7. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années à partir de la clôture de la liquidation;
- Qu'ils ont renoncé à tout droit de convocation préalable;
- Qu'ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport final du Liquidateur daté du 21 mars 2016, approuve ledit rapport final, ainsi que les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les Comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pouvoir spécial au Liquidateur de la Société suite à la clôture de la liquidation, afin qu'il continue à accomplir les actions, le cas échéant et dans la mesure du nécessaire, liées à la clôture de la liquidation et en particulier, mais pas exclusivement, le paiement des factures, frais et des impôts impayés ainsi que la signature et l'envoi de la déclaration fiscale de la Société qui est à envoyer aux autorités fiscales après sa liquidation, de récupérer des créances qui surviendraient après la clôture de la liquidation de la Société, le cas échéant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au Liquidateur, sans restriction, pour l'accomplissement de son mandat durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Septième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans, à compter de la clôture de la liquidation, à L-8606 Bettborn, 19, Rue Stressel.

A cet égard, l'Associée unique donne instruction au Liquidateur, avec pouvoir de subdélégation et lui donne pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associée unique ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille Euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. TORO, S. KREMER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/6274. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen/ Mersch, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016087935/76.

(160055334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Peinture J.P. Schiltz, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 78, rue Eugène Welter.

R.C.S. Luxembourg B 19.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 2016.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2016087942/13.

(160055464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Peinture J.P. Schiltz, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 78, rue Eugène Welter.

R.C.S. Luxembourg B 19.165.

L'an deux mil seize, le neuf mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Pierre SCHILTZ, maître-peintre, né à Echternach, le 17 septembre 1948, demeurant à L-2723 Howald, 78, rue Eugène Welter,

2.- Madame Ingrid ZIEWERS, sans état particulier, née à Bitbourg (Allemagne), le 28 janvier 1952, demeurant à L-2723 Howald, 78, rue Eugène Welter.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée «PEINTURE J.P. SCHILTZ», établie et ayant son siège à Luxembourg, 206, route de Thionville, (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 100 de l'année 1982, page 4786, non modifiée depuis;

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.165;

- Qu'elle a un capital social converti en euros de 24.789,35 € représenté par 100 parts sociales de 247,89 € chacune.

Que les comparants sont les seuls associés de la Société en vertu des statuts publiés comme prédit, ainsi qu'en vertu d'un pacte successoral «Erbvertrag» entre les époux Nikolaus Jakob HECK- Elisabeth SCHMITT reçu par le notaire Wilhelm Friedrich PFEIFFER, de résidence à Bitburg, en date du 18 mars 1988:

- suite au décès intervenu en date du 14 décembre 1990, de l'associée Madame Elisabeth SCHMITT, détentrice de deux (2) parts sociales de la Société, son époux Monsieur Nikolaus Jakob HECK a hérité de l'intégralité de sa succession, et

- suite au décès de Monsieur Nikolaus Jakob HECK intervenu en date du 23 janvier 2014, les deux (2) parts sociales dans la Société ont été héritées par Madame Ingrid ZIEWERS, préqualifiée, seule et unique héritière du défunt, ainsi qu'il résulte encore du document «Erbschein» délivré par le Amtsgericht Bitburg en date du 10 septembre 2014.

De la sorte, la répartition du capital social de la Société est la suivante:

- Monsieur Jean-Pierre SCHILTZ, prequalifié, quarante-neuf parts 49

- Madame Ingrid ZIEWERS, prequalifiée, cinquante et une parts 51

Total: cent parts sociales 100

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social de la Société se réunissant en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent tous valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs résolutions prises à l'unanimité suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de Luxembourg, 206, route de Thionville à L-2723 Howald, 78, rue Eugène Welter, et de modifier en conséquence l'article 2 afférent des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Hesperange.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune par décision des gérants ou du gérant unique.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.»

Deuxième résolution

Les associés décident d'adapter la monnaie d'expression du capital social souscrit en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000.-LUF) à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (24.789,35 EUR) (cours de conversion 1.-euro = 40,3399 francs luxembourgeois).

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter la conversion de capital et la nouvelle répartition ci-dessus et décident que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (24.789,35 €), divisé en cent parts sociales (100) de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (247,89 €) chacune, entièrement libérées et réparties comme suit:

1.- Monsieur Jean-Pierre SCHILTZ, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
2.- Madame Ingrid ZIEWERS, prénommée, cinquante-et-une parts sociales	51
Total: cent parts sociales	100»

Quatrième résolution

Les associés décident de supprimer purement et simplement l'article 12 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Schiltz, I. Ziewers, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8305. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016087943/68.

(160055465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

PH International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.564.817.880,84.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.788.

In the year two thousand and sixteen, on the first day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. PH Global Holdings, Inc., a Delaware corporation, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (“PH Global”);

2. Yum! Restaurants International Management LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (“YRIM”); and

3. PH International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.215 (together with PH Global and YRIM, the “Shareholders”),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of PH International Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, on 8 October 2013, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2954 on 22 November 2013 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.788 (the “Company”).

II.- The 227,839,071,889 (two hundred twenty-seven billion eight hundred thirty-nine million seventy-one thousand eight hundred eighty-nine) shares, without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 261,287.66 (two hundred sixty-one thousand two hundred eighty-seven United States Dollars and sixty-six cents) so as to raise it from its current amount of USD 2,564,556,593.18 (two billion five hundred sixty-four million five hundred fifty-six thousand five hundred ninety-three United States Dollars and eighteen cents) to USD 2,564,817,880.84 (two billion five hundred sixty-four million eight hundred seventeen thousand eight hundred eighty United States Dollars eighty-four cents) by the issuance of 23,213,190 (twenty-three million two hundred thirteen thousand one hundred ninety) new shares of the Company, without nominal value, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 38,712.34 (thirty-eight thousand seven hundred twelve United States Dollars and thirty-four cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Yum! Restaurants International Management LLC of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of USD 261,287.66 (two hundred sixty-one thousand two hundred eighty-seven United States Dollars and sixty-six cents), so as to raise it from its current amount of USD 2,564,556,593.18 (two billion five hundred sixty-four million five hundred fifty-six thousand five hundred ninety-three United States Dollars and eighteen cents) to USD 2,564,817,880.84 (two billion five hundred sixty-four million eight hundred seventeen thousand eight hundred eighty United States Dollars eighty-four cents) by the issuance of 23,213,190 (twenty-three million two hundred thirteen thousand one hundred ninety) new shares, without nominal value (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 38,712.34 (thirty-eight thousand seven hundred twelve United States Dollars and thirty-four cents) (the “Share Premium”), to be fully paid by a contribution in kind made by YRIM.

Third resolution:

The Shareholders further resolve to accept the subscription and the payment by YRIM of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes YRIM, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid-up by YRIM through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by YRIM, in exchange for the issuance of the New Shares and the Share Premium, is composed of 4,693,560 ordinary shares in the issued share capital of PH South Africa Holdings B.V., a private company with limited liability, organized and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, with business address at 4 Bruton Road, Nicol Main Office Park, Block C, Bryanston, 2021, Gauteng, Republic of South

Africa and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 64751740, numbered 1 up to and including 4,693,560, with a nominal value of one South African Rand (ZAR 1.00) each (the “Contribution”).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 300,000 (three hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated March 1st, 2016, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, 40213 Louisville, Kentucky, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- PH Global Holdings, Inc.: 17,174,949,700 (seventeen billion one hundred seventy-four million nine hundred forty-nine thousand seven hundred) shares;
- Yum! Restaurants International Management LLC: 180,093,985,417 (one hundred eighty billion ninety-three million nine hundred eighty-five thousand four hundred seventeen) shares; and
- PH International Holdings II S.à r.l.: 30,593,349,962 (thirty billion five hundred ninety-three million three hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-two) shares.

The notary acts that the 227,862,285,079 (two hundred twenty-seven billion eight hundred sixty-two million two hundred eighty-five thousand seventy-nine) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 2,564,817,880.84 (two billion five hundred sixty-four million eight hundred seventeen thousand eight hundred eighty United States Dollars eighty-four cents), represented by 227,862,285,079 (two hundred twenty-seven billion eight hundred sixty-two million two hundred eighty-five thousand seventy-nine) shares without indication of a nominal value.”

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le premier jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PH Global Holdings, Inc., une société du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique ("PH Global");

2. Yum! Restaurants International Management LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique ("YRIM"); et

3. PH International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.215 (ensemble avec PH Global et YRIM, les "Associés"),

ici dûment représentées par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme déclaré ci-dessus, ont requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de PH International Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par un acte reçu par Maître Edouard Delosch, le 8 octobre 2013, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2954 le 22 novembre 2013 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.788 (la "Société").

II.- Les 227.839.071.889 (deux cent vingt-sept milliards huit cent trente-neuf millions soixante-et-onze mille huit cent quatre-vingt-neuf) parts sociales, sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent expressément avoir été préalablement dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 261.287,66 USD (deux cent soixante-et-un mille deux cent quatre-vingt-sept Dollars américains et soixante-six cents) afin de le porter de son montant actuel de 2.564.556.593,18 USD (deux milliards cinq cent soixante-quatre millions cinq cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars américains et dix-huit cents) à 2.564.817.880,84 USD (deux milliards cinq cent soixante-quatre millions huit cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt Dollars américains et quatre-vingt-quatre cents) par l'émission de 23.213.190 (vingt-trois millions deux cent treize mille cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la Société, sans valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 38.712,34 USD (trente-huit mille sept cent douze Dollars américains et trente-quatre cents), le tout devant être payée par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Yum! Restaurants International Management LLC des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, et considèrent que l'assemblée est valablement convoquée et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 261.287,66 USD (deux cent soixante-et-un mille deux cent quatre-vingt-sept Dollars américains et soixante-six cents) afin de le porter de son montant actuel de 2.564.556.593,18 USD (deux milliards cinq cent soixante-quatre millions cinq cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars américains et dix-huit cents) à 2.564.817.880,84 USD (deux milliards cinq cent soixante-quatre millions huit cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt Dollars américains et quatre-vingt-quatre cents) par l'émission de 23.213.190 (vingt-trois millions deux cent treize mille cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales, sans valeur nominale (les "Nou-

velles Parts Sociales”), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 38.712,34 USD (trente-huit mille sept cent douze Dollars américains et trente-quatre cents) (la “Prime d'Emission”), le tout devant être payé par un apport en nature fait par YRIM.

Troisième résolution:

Les Associés décident ensuite d'accepter la souscription et le paiement par YRIM des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'apport en nature tel que détaillé ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors YRIM, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par YRIM au moyen d'un apport en nature tel décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par YRIM, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission, est composé de 4.693.560 parts sociales ordinaires dans le capital social de PH South Africa Holdings B.V., une société à responsabilité limitée, organisée et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse commerciale sise au 4 Bruton Road, Nicol Main Office Park, Block C, Bryanston, 2021 Gauteng, République d'Afrique du Sud et immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 64751740, numérotées de 1 à 4.693.560, d'une valeur nominale de 1 Rand sud-africain (1,00 ZAR) chacune (l'“Apport”).

Évaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 300.000 USD (trois cent mille Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de l'apport en date du 1^{er} mars 2016, qui restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant;

b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, 40213 Louisville, Kentucky, Etats-Unis d'Amérique, gérant; et

c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant;

tous ici représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, déclarent expressément être d'accord avec la description de l'Apport, l'évaluation de l'Apport et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- PH Global Holdings, Inc.: 17.174.949.700 (dix-sept milliards cent soixante-quatorze millions neuf cent quarante-neuf mille sept cents) parts sociales;

- Yum! Restaurants International Management LLC: 180.093.985.417 (cent quatre-vingt milliards quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent dix-sept) parts sociales; et

- PH International Holdings II S.à r.l.: 30.593.349.962 (trente milliards cinq cent quatre-vingt-treize millions trois cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-deux) parts sociales.

Le notaire acte que les 227.862.285.079 (deux cent vingt-sept milliards huit cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix-neuf) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.564.817.880,84 USD (deux milliards cinq cent soixante-quatre millions huit cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt Dollars américains et quatre-vingt-quatre cents), représenté par 227.862.285.079 (deux cent vingt-sept milliards huit cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix-neuf) parts sociales sans indication de valeur nominale.”

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette acte, ont été estimés à environ mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7804. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016087944/258.

(160055951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Pluxx Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 178.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016087946/10.

(160055775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Polc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.719.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du lundi 12 octobre 2015 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Monsieur Vittorio Lecci, demeurant 23, rue des Caroubiers, CH-1227 Carouge/Genève, Suisse, a été nommé administrateur de la société avec effet au 14 mars 2016 et ce, pour une durée de 4 ans en remplacement de Madame Line Gatard.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016087948/15.

(160056037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

POP 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.143.

Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 mars 2016

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 14 mars 2016 que le mandat de gérant de Mr Frederic Bonfond prendra fin le 14 mars 2016.

Mr. Bonfond sera remplacé à compter du 14 mars 2016 par Mr. Stephane De Ribeiro, demeurant professionnellement à 9, rue Sainte Zithe, 2763 Luxembourg, comme gérant. Mr. Stephane De Ribeiro est habilité à engager la société conjointement avec le gérant d'Athéna Capital S.à r.l..

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016087949/17.

(160055417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Next Gate Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 202.966.

Rectificatif du dépôt L160005731 déposé le 12/01/2016

L'an deux mille seize, le onze janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Me Joachim Kuske, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme mandataire de:

Monsieur Pierre Schoen, né le 16 février 1952 à Strasbourg (France), résidant à impasse de Coulet 48, 1162 St-Prex, Suisse,

Monsieur Davide Martucci, né le 22 mars 1986 à Lugano (Suisse), résidant à Grand Rue 85-87, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Monsieur Ettore Contini, né le 23 mars 1974 à Buchillon (Suisse), résidant à Park Palace, 27, avenue de la Costa, MC 98000 Monaco, et

Monsieur Dimitri Huwyler, né le 27 août 1986 à Genève (Suisse), résidant à La Levratte 38, 1260 Nyon, Suisse,

fondateurs de Next Gate Capital S.A., une société anonyme ayant son siège à L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire, en vertu de procurations restées annexées à l'acte de constitution reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 décembre 2015 sous le numéro 4067/2015 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 janvier 2016, Relation: 1LAC/2016/69, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante a prié le notaire instrumentant de rectifier dans le dit acte de constitution du 30 décembre 2015, l'article trois quant à l'objet pour lui donner désormais la teneur suivante:

Dans sa version anglaise:

« **Art. 3. Object.** The Company's corporate object is to act as general partner (associé commandité gérant) of Next Gate Fund, a limited partnership governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions).

The Company may carry on any activities which are useful for the accomplishment of its corporate object. »

Dans sa version française:

« **Art. 3. Objet.** L'objet social de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité gérant de Next Gate Fund, une société en commandite régie par les lois luxembourgeoises et constituée sous la forme d'une société en commandite par actions.

La Société pourra effectuer toute opération utile dans l'accomplissement de son objet social.»

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J. KUSKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1183. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016087903/43.

(160055982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Next Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.169.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société Next Management S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Karine Reuter en date du 21 septembre 2015, a été clôturée par résolutions prises en date du 24 mars 2016.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016087904/15.

(160055339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Fondation.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 3, Parc Draif Eechelen.

R.C.S. Luxembourg G 58.

—
Membres du Conseil d'administration

S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg, Palais Grand-Ducal 17, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg

nationalité luxembourgeoise, Présidente

Monsieur di Felice Paul, 169, route de Longwy L-1941 Luxembourg

nationalité luxembourgeoise, Administrateur

Monsieur Dupont Philippe, 40, rue Marie-Adelaïde L-2128 Luxembourg

nationalité luxembourgeoise, Vice-président

Monsieur Erpelding Jeff, 39, rue E. Mayrisch L-4240 Esch-sur-Alzette,

nationalité luxembourgeoise, Administrateur

Madame Hansen Josée, 2, rue Bridelsknupp L-8135 Bridel,

nationalité luxembourgeoise, Administrateur

Monsieur Loschetter Laurent, 156, rue RP Jacques Thiel L-3572 Dudelange

nationalité luxembourgeoise, Administrateur

Madame Reckinger Florence, Grevelshaff L-8059 Bertrange

nationalité française, Administrateur

Madame Wager Danièle, 38, rue du Saint-Esprit L-2090 Luxembourg,

nationalité luxembourgeoise, Administrateur

S.E.M Wurth Hubert, 83, Sternwarterstrasse A-1180 Wien

nationalité luxembourgeoise, Administrateur

Direction

Monsieur Lunghi Enrico, 51 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

nationalité luxembourgeoise, directeur général

Luxembourg, le 26.02.2016.

S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg / Philippe Dupont
Présidente / Vice-Président

Référence de publication: 2016087899/33.

(160055843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Fondation.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 3, Parc Draï Eechelen.

R.C.S. Luxembourg G 58.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 26 février 2016

Il résulte que

Madame Agnes Anouk, ne fait plus partie du conseil d'administration
Monsieur Gantenbein Tom ne fait plus partie du conseil d'administration
Monsieur Georges Alain ne fait plus partie du conseil d'administration
Madame Glaesener Marie-Françoise ne fait plus partie du conseil d'administration
Monsieur Grethen Henri ne fait plus partie du conseil d'administration
Monsieur Hoss Jean ne fait plus partie du conseil d'administration
Madame Huberty Jeannine ne fait plus partie du conseil d'administration
Monsieur Krieps Robert dit Bob ne fait plus partie du conseil d'administration
Monsieur Neuman Reginald ne fait plus partie du conseil d'administration
Monsieur Otto Fernand ne fait plus partie du conseil d'administration
Monsieur Reiles Paul ne fait plus partie du conseil d'administration
Monsieur Santer Jean-Jacques ne fait plus partie du conseil d'administration
Monsieur Schaack Christian ne fait plus partie du conseil d'administration

Luxembourg, le 26.02.2016.

S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg / Philippe Dupont
Présidente / Vice-Président

Référence de publication: 2016087900/25.

(160055843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

N.E. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.239.

Nous soussignons, VERICOM S.A., vous informons par la présente de la démission de notre poste de commissaire de la société NE INVESTMENT SA immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B139239 et établie L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, avec effet rétro actif au 1^{er} janvier 2016.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Pour VERICOM S.A.

Geneviève REGIS

Administrateur unique

Référence de publication: 2016087901/14.

(160055412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Niro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 192.483.

En date du 23 Mars 2016, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'administration

De rayer:

Andreas Management Services S.à.r.l.

RCS: B179712

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Administrateur

De inscrire:

Rotteveel, Joseph

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Administrateur

Date de nomination: 01/03/2016

Mandat: Déterminée

Mandat: jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019

Larochette, le 30 Mars 2016.

Référence de publication: 2016087905/22.

(160056017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

MSP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.469.

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois MSP FINANCE S.A., avec siège social au 11 avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 117469, et constituée suivant acte notarié reçu en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1647 du 31 août 2006 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée auprès de l'étude du notaire soussigné, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Ramos, employée privée auprès de l'étude du notaire soussigné, demeurant professionnellement à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aurélien Proust, employé privé, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du nombre et de la valeur nominale des actions de sorte que le capital de la Société soit dorénavant divisé en 415.000 actions de un euro chacune.

2. Augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 162.163 afin de porter son montant actuel de EUR 415.000 à EUR 577.163 par création et émission de 162.163 nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes;

3. Souscription par l'Associé Unique des 162.163 nouvelles actions et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en 4 quotas de la sociedade por quotas de la Zone Franche de Madère dénommée LIBORIS SERVIÇOS E INVESTIMENTOS, LIMITADA, apport évalué à EUR 162.163.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Suppression de toute référence au capital autorisé, l'autorisation y afférente n'étant plus en vigueur et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

6. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes, aux fins d'enregistrement, la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, savoir 41.500 actions nominatives, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Que les documents suivants ont été produits à l'assemblée:

- copie du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de MEDITERRANEAN MEZZANINE - SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A. en liquidation tenue le 23 décembre 2015,

- un certificat établi par le liquidateur de MEDITERRANEAN MEZZANINE - SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A. en liquidation.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première, Deuxième et troisième résolutions

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de la Société de sorte que son capital soit dorénavant divisé en quatre cent quinze mille (415.000) actions de un (1) euro chacune et charge le conseil d'administration de procéder aux écritures qui s'imposent dans le registre des actions.

Ensuite, l'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cent soixante-deux mille cent soixante-trois euros (EUR 162.163) afin de porter son montant actuel de EUR 415.000,- (quatre cent quinze mille euros), à cinq cent soixante-dix-sept mille cent soixante-trois euros (EUR 577.163) par création et émission de cent soixante-deux mille cent soixante-trois (162.163) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'Associé Unique de la Société, savoir MEDITERRANEAN MEZZANINE - SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A. en liquidation, société anonyme de la Zone Franche de Madère, avec siège social au bloc D, 3° B rue da Cooperativa Agricola do Funchal, 950 555 Funchal, Madère, immatriculée auprès du registre de commerce de la Zone Franche de Madère (NIPC) sous le numéro 511161964, représentée par Monsieur Aurélien Proust, précité, en vertu d'une procuration comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement les cent soixante-deux mille cent soixante-trois (162.163) nouvelles actions par un apport en nature consistant en 4 quotas de LIBORIS SERVIÇOS E INVESTIMENTOS, sociedade unipessoal limitada, Zone Franche de Madère, sociedade por quotas, avec siège social au bloc D, 3° B rue da Cooperativa Agricola do Funchal, 9050 555 Funchal, Madère, immatriculée auprès du registre de commerce de la Zone Franche de Madère (NIPC) sous le numéro 511075669 pour une contrevaletur équivalente à cent soixante-deux mille cent soixante-trois euros (EUR 162.163) (l'«Apport»).

Un rapport d'évaluation a été émis sur base des articles 26-1 (2) et (3) et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en date du 24 mars 2016 par H.R.T. Révision S.A., cabinet de révision agréé, avec siège social à L - 8030 Strassen, rue du Kiem, RCS Luxembourg B 51.238 représenté par Monsieur Jean-Philippe Barret, réviseur d'entreprises agréé, suivant lequel l'Apport a été décrit.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Based on our diligence procedures, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the shares of Liboris to be contributed does not at least correspond to 162.163 new shares of MSP Finance S.A. with a nominal value of EUR 1 each to be issued in counterpart.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport:

Preuve de la propriété juridique et économique de l'Apport dans le chef de l'Associé Unique a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'Apport:

L'Associé Unique, précité et représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il est le seul plein propriétaire des quotas apportées et qu'il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables seront données dès la signature du présent acte en vue d'effectuer toute notification, inscription ou autres formalités nécessaires au transfert valable de l'Apport à la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante-dix-sept mille cent soixante-trois euros (EUR 577.163) représenté par cinq cent soixante-dix-sept mille cent soixante-trois (577.163) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer toute référence au capital autorisé, l'autorisation y afférente n'étant plus en vigueur et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, nouveau ont été remplies.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et des membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Sylvie Ramos, Aurélien Proust, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 29 mars 2016. 1LAC/2016/10295. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} avril 2016.

Référence de publication: 2016087897/118.

(160055439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

MSP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016087898/10.

(160055985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Modica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 33.852.

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-CINQ MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MODICA INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 23 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 422 du 17 novembre 1990, dont les statuts furent modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 48 du 14 Janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Emilie QUEREL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emilie QUEREL prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital d'un montant de trois millions six cent quatre mille cinq cent quatre-vingt euros (3.604.580.- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million soixante et onze mille huit cent quarante euros (1.071.840.- EUR) au montant de quatre millions six cent soixante-seize mille quatre cent vingt euros (4.676.420.- EUR) par l'émission de cent seize mille trois cent quinze (116.315) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits

et obligations que les actions existantes par la conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible détenue envers la société d'un montant de trois millions six cent quatre mille cinq cent quatre-vingt euros (3.604.580.- EUR).

2. Prise de connaissance du rapport du réviseur d'entreprises agréé.
3. Emission des nouvelles actions et attribution au seul actionnaire José Luis Sanz de Garnica.
4. Changement conséquent de l'article 3 des statuts pour refléter les modifications ci-avant.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, toutes émises sous forme nominatives, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de trois millions six cent quatre mille cinq cent quatre-vingt euros (3.604.580.- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million soixante et onze mille huit cent quarante euros (1.071.840.- EUR) au montant de quatre millions six cent soixante-seize mille quatre cent vingt euros (4.676.420.- EUR) par l'émission de cent seize mille trois cent quinze (116.315) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par la conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible détenue envers la société par l'actionnaire unique, d'un montant de trois millions six cent quatre mille cinq cent quatre-vingt euros (3.604.580.- EUR).

Souscription - Libération

L'actionnaire unique, Monsieur José Luis Sanz de Garnica, demeurant à Rua Eusebio Da Silva Ferreira - Torre A N35 - 8, Mem Martins, 2710-032 Sintra, Sintra, Portugal,

ici représenté par Madame Emilie Quérel prénommée,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 14 mars 2016,

lequel déclare souscrire à la totalité des cent seize mille trois cent quinze (116.315) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui-même à l'encontre de la société, d'un montant de trois millions six cent quatre mille cinq cent quatre-vingt euros (3.604.580.- EUR).

La prédite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Artemis Audit & Advisory, réviseur d'entreprises agréé, société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166 716, en date du 25 mars 2016, qui conclut comme suit:

"Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions six cent soixante-seize mille quatre cent vingt euros (4.676.420.- EUR) représenté par cent cinquante mille neuf cent et deux (150.902) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 3.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. QUEREL, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016087890/87.

(160055612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.755.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 mars 2016

Sont renommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est renommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016087885/21.

(160056029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and sixteen,
on the tenth day of the month of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ms Joan-Sophie Kiener-Wegmann, employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as special proxy holder of "MD Mezzanine S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 07 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1198 of 12 November 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109 277 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary dated 18 December 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

by virtue of the authority conferred on her by respective resolutions adopted by the board of directors of the Company on 26 November 2015 and on 13 January 2016;

an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at twenty million nine hundred fifty-eight thousand four hundred euro (EUR 20,958,400.-) divided into four hundred forty-three thousand eighty-one (443,081) class A1 shares, one million one hundred four thousand eight hundred eighty-six (1,104,886) class A2 shares, five hundred thirty-five thousand eight hundred ninety-four (535,864) class A3 shares (the “Class A Shares”); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares and two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B3 shares (the “Class B Shares”); three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C3 shares (the “Class C Shares”). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up

II. That pursuant to Article SIX (6) of the Company's articles of incorporation (the “Articles”), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) of any compartment of the Company and that pursuant to the same Article SIX (6), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article SIX (6) of the Company's Articles, has decided to increase the corporate capital by a total amount of two hundred sixty-seven thousand six hundred seventy euro (EUR 267,670.-) by the issuance of three hundred forty-three (343) new class A1 shares and twenty-six thousand four hundred twenty-four (26,424) new Class A3 shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the existing Class A Shares, and together with a share premium in a total amount of twenty-six million four hundred ninety-nine thousand three hundred thirty euro (EUR 26,499,330.-).

IV. That the board of directors of the Company:

- in its meeting of 26 November 2015 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting for value date 21 December 2015, five thousand nine hundred thirty (5,930) new Class A3 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A3 shares in a total amount five million eight hundred seventy thousand seven hundred euro (EUR 5,870,700.-) by a contribution in cash;

- in its meeting of 13 January 2016 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting:

- for value date 25 January 2016, twenty thousand four hundred ninety-four (20,494) new class A3 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A3 shares in a total amount of twenty million two hundred eighty-nine thousand sixty euro (EUR 20,289,060.-) by a cash and virtual contribution, and

- for value date 04 February 2016, three hundred forty-three (343) new class A1 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of three hundred thirty-nine thousand five hundred seventy euro (EUR 339,570.-) by a virtual contribution;

V. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, each time at the relevant date of issue and subscription, so that the total amount of TWENTY-SIX MILLION SEVEN HUNDRED SIXTY-SEVEN THOUSAND EURO (EUR 26,767,000.-) thus being for the capital increase:

- following the class A1 shares issuance the amount of THREE THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTY EURO (EUR 3,430.-);

- following the class A3 shares issuance the amount of TWO HUNDRED SIXTY-FOUR THOUSAND TWO HUNDRED FORTY EURO (EUR 264,240.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of THREE HUNDRED THIRTY-NINE THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY EURO (EUR 339,570.-) for the class A1 paid up share premium;

- the amount of TWENTY-SIX MILLION ONE HUNDRED FIFTY-NINE THOUSAND SEVEN HUNDRED SIXTY EURO (EUR 26,159,760.-) for the class A3 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 6 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

Art. 6. Corporate Capital. “The issued capital of the Company is set at twenty-one million two hundred twenty-six thousand seventy euro (EUR 21,226,070.-) divided into four hundred forty-three thousand four hundred twenty-four (443,424) class A1 shares, one million one hundred four thousand eight hundred eighty-six (1,104,886) class A2 shares, five hundred sixty-two thousand two hundred eighty-eight (562,288) class A3 shares (the “Class A Shares”); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares and two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B3 shares (the “Class B Shares”); three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321)

class C3 shares (the “Class C Shares”). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up”.

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize,
le dix mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Mademoiselle Joan-Sophie Kiener-Wegmann, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de «MD Mezzanine S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 07 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1198 le 12 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 277 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné daté du 18 décembre 2015, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date des 26 novembre 2015 et 13 janvier 2016;

un extrait desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital émis de la Société est fixé à vingt millions neuf cent cinquante-huit mille quatre cents euros (EUR 20.958.400,-) représenté par quatre cent quarante-trois mille quatre-vingt-une (443.081) actions de catégorie A1, un million cent quatre mille huit cent quatre-vingt-six (1.104.886) actions de catégorie A2, cinq cent trente-cinq mille huit cent soixante-quatre (535.864) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 et deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B3 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C2 et mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'Article SIX (6) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) Actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) quel que soit le compartiment concerné de la Société et qu'en vertu du même Article SIX (6), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital.

III.- Que le conseil d'administration de la Société, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article SIX (6) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de deux cent soixante-sept mille six cent soixante-dix euros (EUR 267.670,-) par l'émission de trois cent quarante-trois (343) nouvelles actions de catégorie A1 et vingt-six mille quatre cent vingt-quatre (26.424) nouvelles actions de catégorie A3, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et privilèges que les Actions de Catégorie A existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trente euros (EUR 26.499.330,-).

IV.- Que le conseil d'administration de la Société:

- lors de sa réunion du 26 novembre 2015 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration avec date de valeur 21 décembre 2015, cinq mille neuf cent trente (5.930) nouvelles actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec

paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A3 d'un montant total de cinq millions huit cent soixante-dix mille sept cent euros (EUR 5.870.700,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 13 janvier 2016 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:

- avec date de valeur 25 janvier 2016, vingt mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (20.494) nouvelles actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A3 d'un montant total de vingt millions deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante euros (EUR 20.289.060,-), par un apport en numéraire et un apport virtuel, et

- avec date de valeur 04 février 2016, trois cent quarante-trois (343) nouvelles actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total de trois cent trente-neuf mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 339.570,-), par un apport virtuel;

V.- Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme décrit ci-dessus, chaque fois à la date applicable d'émission et de souscription de sorte que la somme totale de VINGT-SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 26.767.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des actions de catégorie A1 la somme de TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTE EUROS (EUR 3.430,-);

- suivant l'émission des actions de catégorie A3 la somme de DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT QUARANTE EUROS (EUR 264.240,-);

et pour la prime d'émission le montant de:

- TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 339.570,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A1;

- VINGT-SIX MILLIONS CENT CINQUANTE NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (EUR 26.159.760,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A3.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'Article 6 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social. «Le capital émis de la Société est fixé à vingt et un millions deux cent vingt-six mille soixante-dix euros (EUR 21.226.070,-) représenté par quatre cent quarante-trois mille quatre cent vingt-quatre (443.424) actions de catégorie A1, un million cent quatre mille huit cent quatre-vingt-six (1.104.886) actions de catégorie A2, cinq cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit (562.288) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 et deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B3 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C2 et mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire soussigné le présent acte.

Signé: J.S. KIENER-WEGMANN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 mars 2016. Relation:EAC/2016/6300. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016087882/187.

(160055539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Mediroute S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 74.364.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 24 mars 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- MEDIROUTE SA, ayant eu son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen (RSC B74364)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Bakhtha TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2016087883/15.

(160055798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Mediterranean Strategic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.650.

L'an deux mille seize, le deux février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDITERRANEAN STRATEGICAL INVESTMENTS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 121.650), constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2425 du 28 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Marie Gregis, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les dix mille (10.000) actions nominatives étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et prononciation de sa mise en liquidation;

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la présente assemblée.

4.- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Merlis S. à r.l., ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and sixteen, on the second day of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MEDITERRANEAN STRATEGICAL INVESTMENTS S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 121.650, incorporated by deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on 17 November 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2425 of 28 December 2006.

The meeting is presided over by Mr Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Marie Gregis, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the ten thousand (10,000) registered shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1.- Decision to proceed with the anticipated dissolution of the company with immediate effect and to put it into liquidation.

2.- Appointment of one Liquidator and specification of his powers.

3.- Discharge to the Directors and the Statutory Auditor for the period of January 1st, 2015 until the date of the present meeting.

4.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the dissolution in anticipation of the company and to put the company into liquidation as of this date.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator

Merlis S. à r.l., having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Third resolution

The meeting decides to grant discharge to the Members of the Board of Directors and to Statutory Auditor for the execution of their respective mandates for the period of January 1, 2015 until this date.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, A.-M. GREGIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4362. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016087884/122.

(160055967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Master's Lodge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 128, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 88.537.

—
EXTRAIT

Les adresses professionnelles de l'associée unique et des gérants de la société sont dorénavant à L-2610 Luxembourg, 128 route de Thionville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016087880/12.

(160055330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

MCA Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.200.

—
Le Gérant décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 2 Rue Wilson, L-2732 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 33 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016087881/14.

(160056120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Movele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.542.550,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 151.114.

Rectificatif au dépôt référencé L160054109 daté du 31 mars 2016

Il est à noter et rectifier comme suit:

Monsieur Michael Philip BOSSICK, Administrateur de Sociétés, né le 17 décembre 1960 à Londres, Royaume-Uni avec adresse professionnelle au 6 St. James Square, Londres, SW1Y 4AD, Royaume-Uni est nommé entant que nouveau gérant de classe A avec effet au 24 mars 2016 et ce pour une durée illimitée dans le temps.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} avril 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour MOVELE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016087893/18.

(160055555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

MOJORO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.542.

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial dénommée "MOJORO Spf S.A.", avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2820 du 11 novembre 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés par la suite.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.542.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, prénommée.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la dissolution et la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires aux comptes de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs ou des commissaires aux comptes de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme «C.G. Consulting», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.188 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (1.300.- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 mars 2016. 2LAC/2016/6906. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016087891/71.

(160055945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

MRD Compagny S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 196.529.

Les statuts coordonnés au 10 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016087895/10.

(160055865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Northill Marvel Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 201.963.

Les statuts coordonnés au 22 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 avril 2016.
Référence de publication: 2016087906/10.
(160055834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Novare Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 60.119.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 25 mars 2016

En date du 25 mars 2016, l'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Daniel Cohen, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant qu'Administrateur de la Société pour une durée de six ans avec effet au 25 mars 2016.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2016087915/13.
(160055788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Riverside Studio, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 67.802.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 11 mars 2016 à 10.00 heures

L'Assemblée accepte la démission du gérant suivant:

- M. Alexis Kamarowsky avec effet au 11 mars 2016,

L'Assemblée accepte la nomination de la gérante suivante:

- Mme Alessia Arcari, née le 23 juillet 1979 à Neuilly-sur-Seine (F), avec adresse professionnelle au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet au 11 mars 2016.

Les gérants de la société, Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean Marc Debaty ont pour nouvelle adresse 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016087971/22.
(160055528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

MPL Services (Luxembourg) S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, Rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 199.012.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MPL Management Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 306.220 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.958,

represented by Maître John Hustaix, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, which will be registered ne varietur with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MPL Services (Luxembourg) S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 199.012 and incorporated by deed of the undersigned notary dated 24 July 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2574 of 22 September 2015.

The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party declared and requested to the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all one thousand seven hundred and fifty (1,750) registered shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The Sole Shareholder hereby expressly confirms having full and prior knowledge of the agenda and expressly waives any prior convening requirements.

III. The items on which the resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. To increase the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred seventy five thousand euros (EUR 175,000) to three hundred and twenty-five thousand euros (EUR 325,000) by the issue of one thousand five hundred (1,500) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) (the "New Shares") for a total subscription price of one hundred and fifty thousand euros (EUR 150,000) (the "Subscription Price"), subscription to the New Shares by the sole shareholder of the Company; payment of the Subscription Price by the sole shareholder of the Company by way of a contribution in cash.

2. To amend and restate article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company so as to read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has an issued capital set at three hundred and twenty-five thousand euros (EUR 325,000) represented by three thousand two hundred and fifty (3,250) shares, each with a par value of one hundred euros (EUR 100), each fully paid up.

5.2 The Company may purchase or redeem its own shares within the limits set forth by law." The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company so as to bring it from its current amount of one hundred seventy-five thousand euros (EUR 175,000) to three hundred and twenty-five thousand euros (EUR 325,000) by the issue of one thousand five hundred (1,500) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) for a total subscription price of one hundred and fifty thousand euros (EUR 150,000).

Thereupon, the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, subscribed to the one thousand five hundred (1,500) new shares and paid all shares by way of a contribution in cash of an amount of one hundred and fifty thousand euros (EUR 150,000).

The Sole Shareholder decided to allocate the total amount of one hundred and fifty thousand euros (EUR 150,000) to the share capital of the Company.

The amount of one hundred and fifty thousand euros (EUR 150,000) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the above, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has an issued capital set at three hundred and twenty-five thousand euros (EUR 325,000) represented by three thousand two hundred and fifty (3,250) shares, each with a par value of one hundred euros (EUR 100), each fully paid up.

5.2 The Company may purchase or redeem its own shares within the limits set forth by law."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the document, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MPL Management Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée établie sous l'égide du droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de 306,220 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.958,

représentée par Maître John Hustaix, avocat, résident professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle sera enregistrée ne varietur ensemble avec le présent acte,

étant l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de MPL Services (Luxembourg) S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.012 et constituée suivant acte reçu par le notaire précité en date du 24 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2574 du 22 septembre 2015.

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique détient l'intégralité des mille sept cent cinquante (1.750) actions nominatives émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

II. L'Actionnaire Unique confirme expressément par la présente avoir eu préalablement connaissance de l'agenda dans son entièreté et renonce expressément à toute exigence de convocation préalable.

III. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze mille euros (175.000 EUR) à trois cent vingt-cinq mille euros (325.000 EUR) par l'émission de mille cinq cents (1.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) (les «Nouvelles Actions») pour un prix total de souscription de cent cinquante mille euros (150.000 EUR) le «Prix de Souscription»; et souscription aux Nouvelles Actions par l'Actionnaire Unique et paiement du Prix de Souscription par voie d'un apport en numéraire.

2. Modification et refonte de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation du capital social de la société de sorte qu'il soit rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital émis fixé à trois cent vingt-cinq mille euros (325.000 EUR) représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, chacune étant entièrement libérée.

5.2 La Société peut acheter ou racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.»

Le comparant a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'Actionnaire Unique:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze mille euros (175.000 EUR) à trois cent vingt-cinq mille euros (325.000 EUR) par l'émission de mille cinq cents (1.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) pour un prix total de souscription de cent cinquante mille euros (150.000 EUR).

Ensuite, l'Actionnaire Unique, ici représenté comme il est dit, a souscrit aux mille cinq cents (1.500) nouvelles actions et a payé l'intégralité des actions par voie d'un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000 EUR).

L'Actionnaire Unique a décidé d'allouer le montant total de cent cinquante mille euros (150.000 EUR) au capital social de la Société.

Le montant de cent cinquante mille euros (150.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital émis fixé à trois cent vingt-cinq mille euros (325.000 EUR) représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, chacune étant entièrement libérée.

5.2 La Société peut acheter ou racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 2.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de cette même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HUSTAIX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/329. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080957/139.

(160046902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

AB Invest SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg E 5.874.

STATUTS

L'an deux mille seize, le 31 mars

Entre:

- Monsieur Alexis BERGER, chef d'entreprises, né le 18 mai 1982 à Liège (B) et demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C Porte de France et

- La société à responsabilité limitée DYNAMAX Sàrl, établie et ayant son siège social à L-4243 Esch-sur-Alzette, 1 rue Jean-Pierre Michels, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B108566 représentée par son gérant actuellement en fonction

et ceux qui pourront devenir associés par la suite, il est constitué par les présentes une société civile immobilière régie par le Code civil et les présents statuts.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AB INVEST SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

La société pourra emprunter, avec ou sans garantie, et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQ MILLE euros (EUR 5.000), représenté par cent (100) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,00) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Alexis BERGER, parts sociales	80
2.- DYNAMAX Sàrl, parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les administrateurs peuvent acheter ou vendre tous immeubles sous réserve du consentement des deux tiers des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les administrateurs quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises moyennant la majorité des deux tiers (2/3) des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Puis les associés réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de nommer comme administrateur de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Alexis BERGER prénommé.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle de son administrateur.

3. Les associés décident de fixer le siège social de la société au 1 rue Jean-Pierre Michels, L-4243, Esch-sur-Alzette

4. Le premier exercice se terminera le 31 décembre 2016

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2016.

Monsieur Alexis BERGER / DYNAMAX Sàrl

- / Alexis BERGER

- / *Gérant*

Référence de publication: 2016086339/108.

(160054412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Infastech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 183.460.

—
Rectificatif du dépôt n° L140009868, déposé le 16.01.2014

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Were adopted the resolutions of the sole shareholder of Infastech S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 25,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183460 (the Company). The Company was incorporated on 23 December 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary (the First EGM), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) n° 536 dated 27 February 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 5 September 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial n° 3043 dated 21 October 2014.

There appeared:

Black & Decker Global Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 100,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147803, being the holder of 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares in the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one U.S. cent) each, (the Sole Shareholder);

represented by Amelberga DeRyck, acting as A manager of the Sole Shareholder and as attorney for Catherine S. Ennis, B Manager of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder represents all of the shares of the Company and waives to the extent necessary any convening notices so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items set out below in the Agenda (as this term is defined below);

II. the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

III. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

1. Decision to rectify the transitory provision in the notarial deed passed on 23 December 2013; and
2. Miscellaneous.

IV. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges that by way of the First EGM, the Shareholders resolved, inter alia, that the Company's first financial year, for the purposes of Luxembourg law, would begin on the day of the First EGM and would end on 31 December 2014 as a transitory provision.

The Sole Shareholder resolves to rectify the transitory provision of the First EGM by replacing “2014” by “2013”, so that it shall henceforth read as follows:

“The Company's first financial year, for the purposes of Luxembourg Law, shall begin on the day of the current general meeting and shall end on 31 December 2013.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-septième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Sont adoptées les résolutions de l'associé unique de Infastech S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183460 (la Société). La Société a été constituée le 23 décembre 2013 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire (la Première AGE), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 536 daté du 27 février 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 5 septembre 2014 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial N° 3043 du 21 octobre 2014.

A comparu:

Black & Decker Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 100.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147803, étant titulaire de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent des Etats-Unis d'Amérique) (l'Associé Unique),

ici représentée par Amelberga DeRyck, agissant en tant que gérant A de l'Associé Unique et en tant que mandataire de Catherine S. Ennis, gérant B de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donné sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société et que l'Associé Unique renonce expressément, pour autant que de besoin, a toutes les formalités de convocation afin de décider sur l'Ordre du Jour (comme défini en dessous);

II. que l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

III. que l'Associé Unique a été appelé afin de résoudre sur les points suivants (l'Ordre du jour):

- (1) Rectification de la disposition transitoire de l'acte notarial du 23 décembre 2013; et

(2) Divers.

IV. que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que, par l'adoption de la Première AGE, l'Associé Unique a décidé, entre autres, que comme disposition transitoire, la première année sociale de la Société, pour les besoins du droit luxembourgeois, commencera au jour de la Première AGE et se terminera le 31 décembre 2014.

L'Associé Unique décide de rectifier la disposition transitoire de la Première AGE en remplaçant «2014» par «2013», afin d'être libellée désormais comme suit:

«La première année sociale de la Société, pour les besoins du droit luxembourgeois, commencera au jour de la présente assemblée et se terminera le 31 décembre 2013.»

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. DERYCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9573. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016086621/108.

(160054492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Summit Partners GE VIII/Co-Inv CLYP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 205.100.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth of March.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Summit Partners Growth Equity Fund VIII-A, L.P., a limited partnership having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4884796,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

2. Summit Investors I, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4524876,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal;

3. Summit Investors I (UK), L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-25163,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal; and

4. Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund II, L.P., a limited partnership having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5902749,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal;

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Summit Partners GE VIII/Co-Inv CLYP S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000), represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may repurchase its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”). Any reference made hereinafter to the “managers” shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager is present or represented at the meeting.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or (ii) by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties.

18.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, (ii) or if the Company has several managers, by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company may also be allocated to the legal reserve.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders pro rata their shareholding.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The two million (2,000,000) new shares issued, having a nominal value of one cent (USD 0.01), have been subscribed as follows:

- one million nine hundred ninety-two thousand four hundred (1,992,400) shares by Summit Partners Growth Equity Fund VIII-A, L.P., aforementioned, for the price of fifty-eight thousand one hundred sixty US dollars eighty-three cent (USD 58,160.83) by contribution in kind of:

* fifty-six thousand one hundred eighteen (56,118) class B ordinary shares held by Summit Partners Growth Equity Fund VIII-A, L.P. in Calypso Group Lux S.C.A.; and

* one thousand eight hundred twenty-two (1,822) class B shares held by Summit Partners Growth Equity Fund VIII-A, L.P. in Calypso Lux GP S.à r.l.

- six thousand six hundred (6,600) shares by Summit Investors I, LLC, aforementioned, for the price of one hundred ninety-one US dollars seventy-three cent (USD 191.73) by contribution in kind of:

* one hundred eighty-five (185) class B ordinary shares held by Summit Investors I, LLC in Calypso Group Lux S.C.A.; and

* six (6) class B shares held by Summit Investors I, LLC in Calypso Lux GP S.à r.l.

- four hundred (400) shares by Summit Investors I (UK), L.P., aforementioned, for the price of sixteen US dollars twelve cent (USD 16.12) by contribution in kind of:

* fifteen (15) class B ordinary shares held by Summit Investors I (UK), L.P. in Calypso Group Lux S.C.A.; and

* one (1) class B share held by Summit Investors I (UK), L.P. in Calypso Lux GP S.à r.l.

- six hundred (600) shares by Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund II, L.P., aforementioned, for the price of sixteen US dollars twelve cent (USD 16.12) by contribution in kind of:

* fifteen (15) class B ordinary shares held by Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund II, L.P. in Calypso Group Lux S.C.A.; and

* one (1) class B share held by Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund II, L.P. in Calypso Lux GP S.à r.l.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifty-eight thousand three hundred eighty-four US dollars eighty cent (USD 58,384.80) consists of twenty thousand US dollars (USD 20,000) for the share capital and thirty-eight thousand three hundred eighty-four US dollars eighty cent (USD 38,384.80) for the share premium.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at L-2341 Luxembourg, 5 Rue du Plébiscite.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Scott Collins, born in Michigan (United States of America) on 26 June 1965, professionally residing at 3, Old Burlington Street, W1S 3AE London, United Kingdom, is appointed as Class A Manager;

(ii) Robin Devereux, born in New York (United States of America) on 9 March 1959, professionally residing at 222, Berkeley Street, 02116 Boston, Massachusetts, United States of America, is appointed as Class A Manager;

(iii) Abdoulie Jallow, born in Fajara (Gambia) on 12 February 1975, professionally residing at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg is appointed as Class B Manager;

(iv) Séverine Lambert, born in Virton (Belgium) on 20 September 1980, professionally residing at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg is appointed as Class B Manager; and

(v) Pamela Valasuo, born in Borga Ik (Finland) on 26 May 1975, professionally residing at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg is appointed as Class B Manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars;

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Summit Partners Growth Equity Fund VIII-A, L.P., une société en commandite, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro 4884796,

dûment représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. Summit Investors I, LLC, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro 4524876,

dûment représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3. Summit Investors I (UK), L.P., a exempted limited partnership des Îles Caymans, immatriculée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, immatriculée au Registre des Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous le numéro MC-25163,

dûment représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

4. Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund II, L.P., une société en commandite, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro 5902749,

dûment représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Summit Partners GE VIII/ Co-Inv CLYP S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000), représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar (USD 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Toute référence faite ci-après aux «gérants» doit s'interpréter comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B en fonction du contexte et le cas échéant.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de Gérance. En son absence, le conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre Gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie G sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, les décisions doivent être adoptées par une majorité de gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de Gérance.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de Gérance seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou (ii) par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président le cas échéant, ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant.

17.2 Les décisions du gérant unique sont constatées par procès-verbal signé par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui sont produits dans les procédures judiciaires ou autres, sont signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, (ii) ou si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, ou (iii) la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels et distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société peuvent également être affectées à la réserve légale.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais

diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata de leur participation.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 Décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les deux millions (2.000.000) nouvelles parts sociales émises, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar (USD 0,01) chacune, ont été souscrites comme suit:

- un million neuf cent quatre-vingt-douze mille trois cents (1.992.300) parts sociales ont été souscrites par Summit Partners Growth Equity Fund VIII-A, L.P., susmentionnée, pour un prix de cinquante-huit mille cent soixante US dollars et quatre-vingt-trois centimes (USD 58.160,83), libérées par un apport en nature consistant en:

* cinquante-six mille cent dix-huit (56.118) actions ordinaires de catégorie B détenues par Summit Partners Growth Equity Fund VIII-A, L.P. dans Calypso Group Lux S.C.A.; et

* mille huit cent vingt-deux (1.822) actions ordinaires de catégorie B détenues par Summit Partners Growth Equity Fund VIII-A, L.P. dans Calypso Lux GP S.à.r.l.

- six mille cinq cents (6.500) parts sociales ont été souscrites par Summit Investors I, LLC, susmentionnée, pour un prix de cent quatre-vingt-onze US dollars et soixante-treize centimes (USD 191,73), libérées par un apport en nature consistant en:

* cent quatre-vingt-cinq (185) actions ordinaires de catégorie B détenues par Summit Investors I, LLC dans Calypso Group Lux S.C.A.; et

* six (6) actions ordinaires de catégorie B détenues par Summit Investors I, LLC dans Calypso Lux GP S.à.r.l.

- six cents (600) parts sociales ont été souscrites par Summit Investors I (UK), L.P., susmentionnée, pour un prix de seize US dollars et douze centimes (USD 16,12), libérées par un apport en nature consistant en:

* quinze (15) actions ordinaires de catégorie B détenues par Summit Investors I (UK), L.P. dans Calypso Group Lux S.C.A..

* une (1) action ordinaire de catégorie B détenue par Summit Investors I (UK), L.P. dans Calypso Lux GP S.à.r.l.

- six cents (600) parts sociales ont été souscrites par Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund II, L.P., susmentionnée, pour un prix de seize US dollars et douze centimes (USD 16,12), libérées par un apport en nature consistant en:

* quinze (15) actions ordinaires de catégorie B détenues par Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund II, L.P. dans Calypso Group Lux S.C.A..

* une (1) action ordinaire de catégorie B détenue Summit Partners Entrepreneur Advisors Fund II, L.P. dans Calypso Lux GP S.à.r.l.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre US dollars quatre-vingts centimes (USD 58.384,80) consiste en vingt mille US dollars (USD 20.000) pour le capital social et trente-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre US dollars quatre-vingts centimes (USD 38.384,80) pour la prime d'émission.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - (i) Scott Collins, né au Michigan (États-Unis d'Amérique), le 26 juin 1965, résidant professionnellement au 3, Old Burlington Street, W1S 3AE Londres, Royaume-Unis, est désigné comme gérant de catégorie A;
 - (ii) Robin Devereux, né à New York (États-Unis d'Amérique), le 9 mars 1959, résidant professionnellement au 222, Berkley Street, 02116 Boston, Massachusetts, États-Unis d'Amérique, est désigné comme gérant de catégorie A;
 - (iii) Abdoulie Jallow, né à Fajara (Gambie), le 12 février 1975, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est désigné comme gérant de catégorie B;
 - (iv) Séverine Lambert, née à Virton (Belgique), le 20 septembre 1980, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est désignée comme gérant de catégorie B; et
 - (v) Pamela Valasuo, née à Borga Ik, le 26 mai 1975 résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est désigné comme gérant de catégorie B.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 mars 2016. 2LAC/2016/6751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088645/594.

(160056570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

**Antosson, Société à responsabilité limitée,
(anc. Oco Office Center Online).**

Siège social: L-7315 Steinsel, 21, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 117.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2016082484/12.

(160049786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

L'an deux mille seize, le quatre février

Le soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'acte de constatation d'augmentation de capital de la société en commandite par actions "Fondations Capital I S.C.A., SICAR", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.317 (la "Société") reçu par Maître Francis

KESSELER, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 11 février 2015, enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 18 février 2015, relation: EAC/2015/4083 (l'«Acte»),

une erreur évidente relative au montant de l'augmentation de capital et à la composition du capital s'est immiscée dans le point III ainsi que dans la rédaction de l'article 5.2 des statuts de la Société, tel que modifié, lequel article 5.2 a été adopté à la troisième résolution de l'acte qui ont été rédigés erronément comme suit dans les versions anglaise et française de l'Acte:

Versions erronées

«III.- Que le conseil d'administration de l'associé commandité, en sa réunion du 24 décembre 2014 et en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social totale, dans les limites du capital autorisé, à concurrence de un million neuf cent dix-neuf mille deux cent soixante-six euros (EUR 1.919.266) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent soixante-cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents euros (EUR 265.397.800), à deux cent soixante-sept millions trois cent dix-sept mille soixante-six euros (EUR 267.317.066), soit un apport total de un million neuf cent dix-neuf mille deux cent soixante-six euros (EUR 1.919.266) par la création et l'émission de:

- dix-sept mille deux cent trente-neuf (17.239) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A");
- cent trente-quatre mille quatre cent soixante et un (134.461) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions Ordinaires de Catégorie B"); et
- trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze (39.992) actions ordinaires de catégorie B2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2");
- deux cent quatre (204) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions Ordinaires de Catégorie C")»

« 5.2. Conformément à la Loi SICAR, le capital souscrit de la SICAR est établi à deux cent soixante-sept millions trois cent dix-sept mille soixante-six euros (EUR 267,317,066), représenté par

5.2.1. DIX (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune détenues par Fondations Capital Management SA, agissant au titre d'Associé Commandité qui sera le seul responsable de la gestion de la SICAR, et

5.2.2. Deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-seize (2,385,776) Actions de Catégorie A, dix-huit millions six cent neuf mille soixante (18,609,060) Actions de Catégorie B, cinq millions cinq cent trente-cinq mille trois (5,535,003) Actions de Catégorie B2 (les Actions B et B2 sont détenues par les investisseurs ayant des droits de co-investissement, conformément à l'article 28) et deux cent un mille huit cent vingt-sept (201,827) Actions de Catégorie C (détenues par l'Associé Commandité), toutes ayant une valeur nominale de dix Euros chacune (EUR 10,-) et détenues par les Associés Commanditaires ("limited partners")

En outre, toutes les Actions Ordinaires C ont été émises avec une prime d'émission de 15%, pour un montant total de trois cent deux mille sept cent cinquante euros et cinquante cents (EUR 302,740 50).»

RECTIFICATIF

Dans la mesure où le montant de l'augmentation de capital et sa composition sont erronés, il y a par conséquent lieu de rectifier les passages précités de l'Acte comme suit:

Versions rectifiées qui remplacent les versions erronées dans la version française

«III.- Que le conseil d'administration de l'associé commandité, en sa réunion du 24 décembre 2014 et en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social totale, dans les limites du capital autorisé, à concurrence de un million neuf cent dix-huit mille neuf cent soixante euros (EUR 1.918.960) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent soixante-cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents euros (EUR 265.397.800), à deux cent soixante-sept millions trois cent seize mille sept cent soixante euros (EUR 267.316.760), avec une prime d'émission d'un montant de trois cent six euros (EUR 306) attribuée aux actions ordinaires de catégorie C émises, soit un apport total de un million neuf cent dix-neuf mille deux cent soixante-six euros (EUR 1.919.266) par la création et l'émission de:

- dix-sept mille deux cent trente-neuf (17.239) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A");
- cent trente-quatre mille quatre cent soixante et un (134.461) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions Ordinaires de Catégorie B"); et
- trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze (39.992) actions ordinaires de catégorie B2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2");
- deux cent quatre (204) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions Ordinaires de Catégorie C")»

« 5.2. Conformément à la Loi SICAR, le capital souscrit de la SICAR est établi à deux cent soixante-sept millions trois cent seize mille sept cent soixante euros (EUR 267.316.760), représenté par

5.2.1. Dix (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune détenues par Fondations Capital Management SA, agissant au titre d'Associé Commandité qui sera le seul responsable de la gestion de la SICAR, et

5.2.2. Deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-seize (2.385.776) Actions de Catégorie A, dix-huit millions six cent neuf mille soixante (18.609.060) Actions de Catégorie B, cinq millions cinq cent trente-cinq mille trois (5.535.003) Actions de Catégorie B2 (les Actions B et B2 sont détenues par les investisseurs ayant des droits de co-investissement, conformément à l'article 28) et deux cent un mille huit cent vingt-sept (201 827) Actions de Catégorie C (détenues par l'Associé Commandité), toutes ayant une valeur nominale de dix Euros chacune (EUR 10,-) et détenues par les Associés Commanditaires ("limited partners")

En outre, toutes les Actions Ordinaires C ont été émises avec une prime d'émission de 15%, pour un montant total de trois cent deux mille sept cent cinquante euros et cinquante cents (EUR 302.740, 50).»

Il y a également lieu de rectifier la version anglaise des passages précités de l'Acte comme suit:

Versions rectifiées qui remplacent les versions erronées dans la version anglaise

“III.- That the General Partner's Board of Directors, in its meeting of December 24, 2014 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of one million nine hundred eighteen thousand nine hundred sixty euro (EUR 1,918,960.-) so as to raise the subscribed capital of the SICAR from its present amount of two hundred sixty-five million three hundred ninety-seven thousand eight hundred euro (EUR 265,397,800.-), to two hundred sixty-seven million three hundred sixteen and seven hundred sixty euro (EUR 267,316,760 -), with a share premium of an amount of three hundred six euro (EUR 306 -) allocated to the class C Ordinary Shares issued being a total contribution of one million nine hundred nineteen thousand two hundred sixty-six euro (EUR 1,919,266.-) by the creation and issue of:

- seventeen thousand two hundred thirty-nine (17,239) class A ordinary shares (the "Class A ordinary shares")
- one hundred thirty-four thousand four hundred sixty-one (134,461) class B ordinary shares (the "Class B ordinary shares")
- thirty-nine thousand nine hundred ninety-two (39,992) class B2 ordinary shares (the "Class B2 ordinary shares")
- two hundred and four (204) class C ordinary shares (the "Class C ordinary shares")”

« 5.2. In accordance with the SICAR Law, the issued capital of the SICAR is set at two hundred sixty-seven million three hundred sixteen and seven hundred sixty euro (EUR 267,316,760 -), represented by

5.2.1. ten (10) fully paid General Partner's Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) held by Fondations Capital Management S A acting as associé commandité (general partner) which shall be solely responsible for the management of the SICAR, and

5.2.2. two million three hundred eighty-five thousand seven hundred seventy-six (2,385,776) fully paid A Ordinary Shares, eighteen million six hundred nine thousand sixty (18,609,060) fully paid B Ordinary Shares, five million five hundred thirty-five thousand three (5,535,003) fully paid B2 Ordinary Shares (the B and B2 Ordinary Shares will be held by Investors vested with co-investment rights as set forth in article 28) and two hundred one thousand eight hundred twenty-seven (201,827) fully paid Ordinary Shares (to be held by the General Partner), all with a par value of ten Euro (EUR 10 -) each, held by the "associés commanditaires" (limited partners)

In addition, all class C Ordinary Shares have been issued with a 15% Share Premium, amounting to a total of three hundred two thousand seven hundred forty euro and fifty cents (EUR 302,740.50)»

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2016. Relation: EAC/2016/3682. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081316/114.

(160048146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Safran, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 46.009.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma démission en tant qu'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois Safran, avec effet au 31 mars 2016.

Kopstal, le 29 mars 2016.

Pierre Gustin.

Référence de publication: 2016090377/10.

(160058796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Sensient Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sensient Finance Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2016090378/10.

(160059095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Shelley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.065.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SHELLEY S.A., en liquidation volontaire
Un mandataire*

Référence de publication: 2016090380/11.

(160059042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Shelley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.065.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SHELLEY S.A., en liquidation volontaire
Un mandataire*

Référence de publication: 2016090381/11.

(160059099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Sole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 132.375.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016090368/10.

(160058444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.
